PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 octobre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents : Monsieur Yves Labonté;

Madame Solange Tremblay; Madame Marielle Roy; Monsieur Jocelyn Caron;

Sont absents: Monsieur Jean-Yves Thériault;

Monsieur Robert-Luc Blaquière;

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution 2014-10-400

Ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion mensuelle 6 octobre 2014 Ordre du jour

- 1. Ouverture par la prière;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Lecture et adoption des procès-verbaux de septembre 2014;
- 4. Comptes à accepter Septembre 2014;
- 5. Demandes d'appui :
 - 1. Les Grands Amis de La Vallée;
 - 2. Monsieur Mario Lapierre;
 - 3. Équipe de ballon-balai Les Chouettes de Sayabec;
 - 4. Bibliothèque Quilit;
 - 5. CSSS Centre de conditionnement physique;
 - 6. Postes Canada;
 - 7. Comité d'embellissement et des fleurons;
 - 8. 51, rue Bossé;
 - 9. Transport par train;
- 6. Invitations:
 - 1. Fête des Moissons;
 - 2. Plan d'intervention Formation Web;
 - 3. MRC de La Matapédia Vitalité culturelle;
 - 4. Parc éolien communautaire La Mitis;
 - 5. Conférence de François Charron;

- 7. Politique de photocopies;
- 8. Dépôt de documents :
 - 1. Enregistreurs automatiques Ouvrages de surverses;
 - 2. Matières résiduelles;
 - 3. MRC de La Matapédia Projets bénéficiant de l'aide financière du Pacte rural;
 - 4. MAMROT Outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales;
 - 5. Fédération québécoise des Municipalités;
 - 6. Ministère du Développement durable Nouvelle exigence réglementaire Qualification des opérateurs d'épuration des eaux;
 - 7. RECEM Invitation;
 - 8. Assemblée nationale Monsieur Pascal Bérubé OMH;
 - 9. Visite des arénas Qualité de l'air;
 - 10. Commission scolaire des Monts-et-Marées Secondaire 5;
 - 11. MDDEL –Demande de preuves de conformité;
 - 12. Hydro-Québec;
 - 13. Projet de décontamination CLSC Suivi;
 - 14. Recyc-Québec Compensations;
 - 15. Maison des Jeunes;
 - 16. Caisse Vallée de La Matapédia;
- 9. Règlement 2012-07 Biomasse Paiement;
- 10. Règlement 2014-02 Uniboard Paiement;
- 11. Patinage libre Facturation;
- 12. Tirage Sécurité routière;
- 13. Planification des travaux Directeur général;
- 14. Taxe d'accise 2010-2013 Paiement Rue Marcheterre; Groupe BPR;
- 15. Dérogation mineure Monsieur Alfred Audy;
- 16. MRC de La Matapédia Premiers répondants;
- 17. Motion:
 - 1. Monsieur Dominique Robichaud;
 - 2. Monsieur David Pelletier;
 - 3. Journées de la culture;
 - 4. Répertoire culturel;
 - 5. Messieurs Bermond Roussel et Jean-Pierre Déry;
 - 6. Monsieur Yves Boulianne;
 - 7. Monsieur André Thibault;
 - 8. Madame Annie-Claude Pineault;
- 18. MRC de La Matapédia Prolongement contrat et collecte de déchets;
- 19. Centre sportif Restaurant;
- 20. Adoption du règlement Ouverture des chemins d'hiver;
- 21. Règlement 2014-04 Skate park;
- 22. Taxe d'accise 2010-2013 Reddition de comptes;
- 23. Route du Lac Malcolm;

- 24. Fédération des employés du préhospitalier du Québec;
- 25. Règlement sur l'amiante;
- 26. Affaires nouvelles :
 - 1. Motion de félicitations Madame Céline Lefrançois et monsieur René Lauzier;
 - 2. Congrès UPA Bas-St-Laurent;
 - 3._____;
- 27. Période de questions;
- 28. Prochaine réunion 3 novembre 2014;
- 29. Levée de l'assemblée.

Procès verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès verbaux de septembre 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2014-10-402

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de septembre 2014 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 51 698.74 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANTS
ALYSON DESIGN	325.00 \$
BELL MÉDIA	655.74 \$
ATELIER DE SOUDURE GILLES ROY	6.90 \$
BELZILE GHISLAIN	132.50 \$
BÉTON PROVINCIAL	662.26 \$
BIO-VALLÉE	974.54 \$
LABORATOIRE BSL	616.63 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	130.51 \$
CADIEX	3 139.04 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	133.99 \$
IMPRIMERIE MULTIMÉDIA	1 149.75 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	40.24 \$
CLÉROBEC INC.	2 042.99 \$
CONSTRUCTION GHISLAIN D'AMOURS	450.30 \$
LES CUISINES CD	278.17 \$
DICOM EXPRESS INC.	90.36 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	309.84 \$
ÉQUIPEMENTS BELZILE INC.	45.99 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	34.10 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	1 067.97 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	15.84 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES	204.75 \$
MUNICIPALITÉS	
FERME SAYABEC 2010 INC.	433.03 \$
FONDS D'INFORMATION	24.00 \$

GROUPE LECHASSEUR	6 615.03 \$
GROUPE VOYER INC.	4 677.21 \$
INFORMIDATA	45.98 \$
JOHN MEUNIER INC.	180.51 \$
L'HIBOU-COUP INC.	139.39 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	112.68 \$
LES SERRES DE LA BAIE	4 168.60 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	229.79 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	252.84 \$
DISTNET INC.	558.78 \$
OK CENTRE DU PNEU	1 871.01 \$
PELLETIER ANTOINE	231.07 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	6 435.72 \$
POMPE À EAU LAUNIER & FILS INC.	1 966.07\$
PRAXAIR	136.76 \$
PRODUCTIONS GAÉTAN ROY	1 287.72 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	211.56 \$
PURIBEC INC.	70.36 \$
RÉAL HUOT INC.	1 013.35 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	622.75 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	871.51 \$
SÉCURITÉ BERGER	1 149.95 \$
SRVICE D'INCENDIE DE LA MRC	100.00 \$
SONIC	509.59 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	116.27 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL INC.	3 181.95 \$
VIGNEAULT ET VIENS	195.46 \$
ZONE ACCÈS PUBLIC BAS-ST-LAURENT	258.69 \$
ATELIER DE SOUDURE M.POIRIER	474.93 \$
ÉCOLE STE-MARIE – CONSEIL JEUNES	300.00 \$
TOTAL	51 698.74 \$

<u>Demande d'appui –</u> <u>Les Grands Amis de la</u> <u>Vallée</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 50.00 \$ aux Grands Amis de la Vallée et ce dans le but de poursuivre leur mission auprès des jeunes provenant de milieux défavorisés. Par le biais de divers programmes de parrainage, l'organisme permet à des jeunes âgés entre 0 et 17 ans de vivre des expériences valorisantes en compagnie d'adultes significatifs et ce, toute en développant une relation de confiance avec ceux-ci.

Résolution 2014-10-404

<u>Demande d'appui –</u> <u>Monsieur Mario</u> <u>Lapierre</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la demande de prolongation de monsieur Mario Lapierre, demeurant au 21, Joubert Est concernant les rénovations qu'il doit effectuer au 1, rue Fournier à Sayabec. Il y a déjà eu dans ce dossier un permis de démolition d'émis et il prenait fin le 31 août 2014. Le Conseil municipal accepte de prolonger le délai d'un an à partir de la date d'ajourd'hui, donc du 6 octobre 2014

jusqu'au 6 octobre 2015.

Résolution 2014-10-405

<u>Demande d'appui –</u>
<u>Les Chouettes de</u>
<u>Sayabec</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder un versement de 200.00 \$ au Club de ballon balai «Les Chouettes» de Sayabec afin de les aider à défrayer les coûts de leur participation à des tournois ainsi que l'achat de chandails qui les représenteraient.

Résolution 2014-10-406

<u>Demande d'appui –</u> <u>Bibliothèque Quilit</u>

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la bibliothèque Quilit de Sayabec à participer à la répartition de la subvention accordée par la compagnie EDF Énergie nouvelles.

Résolution 2014-10-407

<u>Demande d'appui – CSSS</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec une entente avec le CSSS afin de mettre à la disposition de ses membres et ce gratuitement, le local du Centre de conditionnement physique ainsi que ses appareils. Les séances d'entraînement se tiendront les lundis et mercredis de 9 h à 12 h et elles débuteront le 22 septembre 2014.

Résolution 2014-10-408

Demande d'appui – Postes Canada

ATTENDU QUE

Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE

Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE

La fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE

Postes Canada assure un service public qui doit être conservé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, qu'il soit résolu que la Municipalité de Sayabec écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Sayabec demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Le point 5.7 de l'ordre du jour est reporté au budget 2015 par les membres du conseil municipal.

Résolution 2014-10-409

<u>Demande d'appui – 51, rue Bossé</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer monsieur Steeve Ouellet demeurant au 51, rue Bossé dans sa demande au Club de Motoneiges de la Vallée afin que ceux-ci changent leur surfaceuse de place et ce pour l'hiver 2014. La surfaceuse devrait être dans un endroit isolé et loin des maisons car elle fait un bruit infernal.

<u>Résolution 2014-10-410</u>	<u> Demande d'appui – Transport par</u>
	train

ATTENDU QUE Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé le 17

juillet 2014, la compagnie albertaine Chaleur Terminals Inc. à transporter, stocker, manipuler et charger à bord de navires au port de Belledune, N.-b., du pétrole transporté jusque-là

par train;

ATTENDU QUE Le projet prévoit le passage dans la région de la vallée de la

Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs de 2 convois de 120 wagons de pétrole de schiste ou de pétrole bitumineux à chaque jour, ce qui représente le transport de 1.2 millions de

barils par semaine;

ATTENDU QUE Les dangers posés sont réels et irrémédiables dans le cas de

déversement aux écosystèmes traversés, notamment les

rivières à saumon Matapédia et Ristigouche;

ATTENDU QUE La vétusté des infrastructures de chemin de fer le long du

parcours prévu ce qui va rallonger le temps de passage des trains qui devront réduire leur vitesse jusqu'À 16 KM À

l'heure;

ATTENDU QUE La voie ferrée qu'emprunteront ces convois traverse des

villages, des lieux de villégiature, des centres villes et de multiples traverses à niveau posant ainsi des problèmes de

nuisance et de congestion routière importante;

ATTENDU QUE La catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic a démontré les

lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de

pétrole par train;

ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral permet que les wagons-citernes de

catégorie DOT-111 qui ne sont pas conformes aux normes

de protection renforcées pour le transport des liquides inflammables puissent servir pour encore trois ans;

ATTENDU QUE Le projet de transporter par rail plus d'un million de barils de

pétrole par semaine n'a pas fait l'objet de consultation

auprès des municipalités et de la population ni par Québec,

ni par Ottawa;

ATTENDU QUE Le transport de ce pétrole par trains s'ajoute aux projets de

pipelines qui quadrilleront le territoire du Québec advenant

qu'ils soient autorisés et réalisés;

ATTENDU QUE Les conséquences inévitables ainsi que les dangers graves

d'un trafic de super-pétroliers transatlantiques dans la Baie des Chaleurs et l'incapacité technique de récupérer le dit

pétrole dans les glaces;

ATTENDU QUE Le Commissaire fédéral à l'environnement a conclu dans un

rapport récent, que le Canada ne dispose pas des moyens et équipements pour faire face à un déversement majeur en

milieu marin;

1. Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec qu'à ces causes la Municipalité de Sayabec s'oppose résolument à ce transport de produits pétroliers par train

- 2. La Municipalité de Sayabec invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et à s'opposer résolument au transport de ce type de produit;
- 3. La Municipalité de Sayabec demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toute mesure appropriée afin de soutenir les municipalités qui s'opposent à ce projet;
- 4. La Municipalité de Sayabec demande en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;
- 5. Que d'ici la conclusion de ces travaux, un moratoire soit immédiatement décrété sur ce transport par rail du pétrole de schiste et/ou du pétrole bitumineux de l'ouest jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces produits dangereux pour la sécurité publique et l'environnement; et deuxièmement que ce moratoire soit maintenu tant et aussi longtemps que les wagons DOT-111 n'auront pas tous été remplacés et que la voie ferrée n'aura pas été mise à niveau sur tout le parcours.

Résolution 2014-10-411

Invitation – Fête des Moissons

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Lina Lévesque, Marie Élément, présidente du Comité de développement économique et Pascale Turcotte, agente de développement économique ainsi que messieurs Jean-Yves Thériault, Jocelyn Caron, Robert-Luc Blaquière,

conseillers et un membre de la Maison des Jeunes de Sayabec, à la 8^{ième} édition de la Fête des Moissons qui aura lieu au gymnase de l'école primaire de Saint-Léon-le-Grand à 17 h, jeudi le 9 octobre 2014 sous la formule d'un 5 a 7. Il n'y a aucun coût concernant cette activité. La Fête des Moissons vise à souligner l'apport important des Matapédiennes et des Matapédiens à l'avancement de notre région.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-10-412

<u>Invitation – Formation – Plan</u> <u>d'intervention</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Linda Hammond, technicienne comptable et Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à la formation de 3 heures diffusée en direct sur le web le 17 novembre 2014 concernant les Plans d'intervention soumis au MAMROT.

Résolution 2014-10-413

<u>Invitation – Tournée Vitalité</u> <u>culturelle</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de faire une proposition à la MRC de La Matapédia concernant la tournée Vitalité culturelle qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2014 dans la Matapédia. Cette tournée aura pour but de soutenir les initiatives culturelles et stimuler la vitalité culturelle des municipalités du Québec.

Résolution 2014-10-414

<u>Invitation – Parc éolien</u>

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse, à l'inauguration du parc éolien communautaire de la Mitis qui aura lieu au Parc du Mont-Comi situé au 300, chemin du Plateau à Saint-Donat-de-Rimouski, le mardi 14 octobre 2014. Les invités seront accueillis à partir de 11 h 30. Un tour en télésiège sera offert aux invités afin qu'ils puissent observer le parc éolien à partir du Mont-Comi. Aucun coût n'est relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Le point 6.5 est discuté par les membres du conseil municipal et aucun membre présent n'est disponible pour assister à cette conférence.

Une lettre du Club des 50 ans et plus est déposée au conseil municipal concernant la politique de photocopie.

Politique de photocopies

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter la politique concernant les services de secrétariat utilisés par les organismes bénévoles de Sayabec ainsi que le tableau d'affichage électronique à l'entrée de la municipalité de Sayabec.



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

POLITIQUE CONCERNANT LES SERVICES EN SECRÉTARIAT

POLITIQUE CONCERNANT LES SERVICES DE SECRÉTARIAT UTILISÉS PAR LES ORGANISMES BÉNÉVOLES DE SAYABEC AINSI QUE LE TABLEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

1. OBJET

La présente politique a pour objet de faciliter le travail de la secrétaire réceptionniste au bureau municipal tout en assurant un service de qualité aux organismes bénévoles de notre communauté ainsi qu'à tous les citoyennes et citoyens.

2. PRINCIPES

La Municipalité de Sayabec tient à offrir aux organismes bénévoles de Sayabec des services de qualité et d'équité pour tous afin de faciliter le travail de son personnel.

3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

À compter du 6 octobre 2014, toute représentante ou tout représentant d'un organisme bénévole de Sayabec et désireux d'utiliser les services du personnel de secrétariat pour de la photocopie, des publipostages ou de tout autre travail devra respecter les modalités d'application de cette politique énoncées ci-après.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

- 4.1 Un nombre maximal de 500 photocopies sur papier blanc ou de couleur et de n'importe lequel format (en noir et blanc) sera alloué annuellement et gratuitement pour chaque organisme bénévole de la municipalité de Sayabec demandant les services de photocopie. Si d'autres photocopies sont demandées, elles seront chargées selon l'annexe 1 jointe au présent document.
- 4.2 La personne bénévole devra se présenter au moins trois (3) jours à l'avance à la réception du bureau de l'Hôtel de Ville avec ses documents prêts à être photocopiés (sans travail de mise en page par le secrétariat) et compléter un bulletin de commande pour le travail demandé.
- 4.3 Une fois le bulletin de commande complété, la secrétaire réceptionniste indiquera au bénévole la date où le travail sera disponible.
- 4.4 La personne devra préciser sur le bulletin de commande le nom du document, le nombre de copies, l'impression recto ou recto verso, brochées ou non par le photocopieur et le format du document demandé.
- 4.5 Pour utiliser le tableau électronique se trouvant dans le Parc au Tournantde-la-Rivière, vous devez faire parvenir votre texte à la coordonnatrice des

loisirs au moins cinq (5) jours à l'avance.

4.6 Afin de diminuer le nombre de publipostages et les coûts occasionnés par chacune des publications, la Municipalité de Sayabec publiera à compter du 6 octobre 2014 ses Infos-Municipalité aux deux semaines. Alors nous demandons aux organismes qui désirent passer leurs messages de les acheminer le ou avant les dates suivantes :

Remise des articles	Parution du publipostage
6 octobre 2014	12 octobre 2014
24 octobre 2014	30 octobre 2014
7 novembre 2014	13 novembre 2014
21 novembre 2014	27 novembre 2014
5 décembre 2014	11 décembre 2014
12 décembre 2014	19 décembre 2014
9 janvier 2015	15 janvier 2015
23 janvier 2015	29 janvier 2015
6 février 2015	12 février 2015
20 février 2015	26 février 2015
6 mars 2015	12 mars 2015
20 mars 2015	26 mars 2015
3 avril 2015	9 avril 2015
17 avril 2015	23 avril 2015
1 ^{er} mai 2015	7 mai 2015
15 mai 2015	21 mai 2015
29 mai 2015	4 juin 2015
12 juin 2015	18 juin 2015

5. INFORMATION

Après consultation auprès du personnel concerné, le Conseil municipal adoptera par résolution cette politique. Par la suite, elle sera distribuée à tous les organismes bénévoles du milieu dans le but de bien véhiculer l'information et d'en faciliter la compréhension.

6. DISPOSITION FINALE

Entrée en vigueur :

Cette politique entrera en vigueur le 6 octobre 2014 suite à la session régulière du Conseil municipal de Sayabec.

Responsable de son application :

La direction générale.

7. MISE À JOUR

La mise à jour de cette politique est sous la responsabilité du Conseil municipal de Sayabec. Elle demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'aucune autre politique ne la remplace.

Danielle Marcoux Francis Ouellet
Mairesse Directeur général et secrétaire-trésorier

AYABEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ANNEXE 1 – POLITIQUE DE PHOTOCOPIES

FORMATS 8 1/2 X 11

PHOTOCOPIES EN NOIR - FORMAT 8½ x 11 - RECTO

SUR DU PAPIER BLANC:

SUR DU PAPIER DE COULEUR:

SUR DU CARTON BLANC:

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.10 \$ (plus les taxes)

0.20 \$ (plus les taxes)

0.25 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN COULEUR – FORMAT 8½ x 11 - RECTO

SUR DU PAPIER BLANC:

SUR DU PAPIER DE COULEUR:

SUR DU CARTON BLANC:

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.25 \$ (plus les taxes)

0.30 \$ (plus les taxes)

0.35 \$ (plus les taxes)

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.40 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN NOIR - FORMAT 8½ x 11 - RECTO VERSO

SUR DU PAPIER BLANC:

SUR DU PAPIER DE COULEUR:

SUR DU CARTON BLANC:

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.20 \$ (plus les taxes)

0.25 \$ (plus les taxes)

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.30 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN COULEUR – FORMAT 8½ X 11 – RECTO VERSO

SUR DU PAPIER BLANC:

SUR DU PAPIER DE COULEUR:

SUR DU CARTON BLANC:

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.40 \$ (plus les taxes)

0.45 \$ (plus les taxes)

0.50 \$ (plus les taxes)

SUR DU CARTON DE COULEUR:

0.55 \$ (plus les taxes)

FORMATS 81/2 X 14

PHOTOCOPIES EN NOIR – FORMAT 8½ X 14 – RECTO

SUR DU PAPIER BLANC : 0.15 \$ (plus les taxes)
SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.20 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN NOIR - FORMAT 8½ X 14 - RECTO-VERSO

SUR DU PAPIER BLANC : 0.20 \$ (plus les taxes)
SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.25 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN COULEUR – FORMAT 8 ½ x 14 – RECTO

SUR DES FEUILLES BLANCHES : 0.35 \$ (plus les taxes) SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.45 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN COULEUR – FORMAT 8 ½ x 14 – RECTO VERSO

SUR DES FEUILLES BLANCHES : 0.45 \$ (plus les taxes) SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.50 \$ (plus les taxes)

FORMATS 11 X 17

PHOTOCOPIES EN NOIR – FORMAT 11 x 17 – RECTO

SUR DU PAPIER BLANC : 0.20 \$ (plus les taxes)
SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.25 \$ (plus les taxes)

PHOTOCOPIES EN NOIR - FORMAT 11 x 17 - RECTO-VERSO

SUR DU PAPIER BLANC : 0.25 \$ (plus les taxes) SUR DU PAPIER DE COULEUR : 0.30 \$ (plus les taxes)

TRAVAUX DE BOUDINAGE:

UTILISATION DE BOUDIN : 0.50 \$ PAR BOUDIN (plus les taxes)
UTILISATION DE CARTON : 0.50 \$ PAR CARTON (plus les taxes)

PLASTIFICATION DE DOCUMENTS :

GRATUIT POUR UN EXEMPLAIRE

FEUILLE DE 8½ x 11 : 0.75 \$ (plus les taxes)
FEUILLE DE 8½ x 14 : 1.25 \$ (plus les taxes)

DOCUMENTS BROCHÉS PAR LE PHOTOCOPIEUR

LE COÛT SERA DE $0.25\$ POUR TOUT DOCUMENT BROCHÉ PAR LE PHOTOCOPIEUR.

8. Dépôt de documents :

- 8.1 Un document reçu par courriel donne de l'information concernant une réglementation pour les ouvrages de surverses qui est entrée en vigueur au début de l'année 2014. D'ici au 31 décembre 2015, cela deviendra une obligation de posséder des enregistreurs automatiques pour les ouvrages de surverses;
- 8.2 Un document d'avis d'inscription de la MRC de La Matapédia ayant comme sujet les appels d'offres pour le tri des matières recyclables ainsi que l'orientation pris par la MRC de La Matapédia. Des photos accompagnent ce document;
- 8.3 Une lettre reçue de la MRC de La Matapédia et datée du 9 septembre 2014 demande à la municipalité d'accélérer la réalisation du projet du Parc intergénérationnel (MADA) soumis au pacte rural afin que celui-ci soit complété au plus tard le 31 décembre 2014. Le questionnaire pourra être compléter entre le 15 septembre 2014 et le 12 décembre 2014;
- 8.4 Une lettre du MAMROT nous apprend qu'il rendra disponible à l'ensemble des municipalités locales l'Outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales;
- 8.5 Un document reçu par courrier de la FQM nous indique que le 17 septembre prochain une vaste campagne ne visant rien de moins qu'à réformer en profondeur les pouvoirs des MRC et des municipalités sera lancée;
- 8.6 Document du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'édiction du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2014;
- 8.7 Une invitation du RECEM est déposée et a été envoyée aux conseillères et aux conseillers municipaux par courriel parce que l'invitation était pour le 7 octobre 2014;
- 8.8 Une lettre de monsieur Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, a été envoyée à l'Assemblée nationale concernant l'appui de monsieur Bérubé au projet d'agrandissement et d'implantation d'un immeuble de 15 logements par l'OMH;

- 8.9 Un document reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent nous apprend qu'il y aura une visite des arénas de la région qui s'amorcera cet automne concernant la qualité de l'air;
- 8.10 Lettre écrite par madame Danielle Marcoux et accompagnée de la résolution de la Municipalité de Sayabec concernant l'implantation du secondaire 5 à Sayabec. Cette lettre est adressée à Madame Céline Lefrançois présidente de la CSMM ainsi qu'à tous les commissaires présents à la rencontre;
- 8.11 Une lettre reçue du MDDELCC nous informe que toutes les tâches d'opération et de suivi du fonctionnement d'une installation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, incluant le prélèvement d'échantillons doivent être réalisées par une personne reconnue compétente ou, lorsque le règlement le permet, sous la supervision d'une telle personne;
- 8.12 Un courriel d'Hydro Québec nous indique que la demande pour un luminaire à l'intersection de la route 132 et l'ancienne route 6 ne semble pas avoir été attribuée à une équipe pour le moment;
- 8.13 Un courriel envoyé à monsieur Régis Lamy concernant le suivi pour la demande de subvention dans le projet de décontamination du 7 boulevard Joubert Ouest;
- 8.14 Un courriel de monsieur Yves Coderre de Recyc-Québec nous donne de l'information concernant les compensations pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2013 et 2014;
- 8.15 Une lettre de la Maison des Jeunes concernant les services de secrétariat utilisés par les organismes bénévoles de Sayabec a été envoyée par la poste. Les questions suivantes sont posées : C'est quoi le but? Pourquoi cette politique? Où vont aller les profits? Pour être équitable avec tous les organismes, comment allez-vous fonctionner pour savoir ce qui est dû à chacun car ici on ne parle pas d'égalité mais d'équité?
- 8.16 Une correspondance reçue par courrier du 125^{ième} d'Amqui remercie la municipalité pour son soutien et sa participation.

<u>Règlement 2012-07 – Biomasse</u>

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 2040 à l'entreprise Beloteq au coût de 19 131.56 \$, taxes incluses pour différents travaux concernant la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 16 639.75 \$ comprenant les travaux soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 831.99 \$ et le montant de la TVQ de 1 659.82 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Le point 10 de l'ordre du jour est remis à la réunion du 20 octobre 2014.

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Municipalité de Sayabec à faire la facturation au Comité des Loisirs de Sayabec au coût de 25 .00 \$ de l'heure concernant le patinage libre.

12. Madame Marielle Roy, conseillère, fait le tirage concernant la sécurité routière. La gagnante est : madame Lyne Chouinard.

<u>Le point 13 de l'ordre du jour</u>: Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt de documents concernant la planification des travaux présentée pour l'année 2014.

Résolution 2014-10-418

<u>Taxe d'accise 2010-2013 – Rue</u> <u>Marcheterre</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût de 17 125.80 \$, taxes incluses, aux différentes entreprises pour des travaux ou des honoraires professionnels concernant la rue Marcheterre.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 17 036.29 \$ comprenant les honoraires professionnels et le 37.20 % de la TVQ au montant de 29.69 \$ soit remboursée au compte immobilisations portant le numéro 0262000410. Le montant de la TPS de 40.00\$ et le 62.80% de la TVQ au montant de 50.11 \$ sera payé à même le budget courant, au compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

TAXE D'ACCISE - 2010-2013									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ	62.80% DE TVQ		MONTANT NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
					62.80%	37.20%			
MRC DE LA MATAPÉDIA	14409	16 206.60 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	16 206.60 \$	16 206.60 \$	18 septembre 2014
									Honoraires Génie municipal
									Avril à juillet 2014
NELSON BANVILLE	1415623	800.00 \$	40.00 \$	79.80 \$	50.11 \$	29.69 \$	829.69 \$	919.80 \$	15-sept-14 Piquetage
TOTAL		17 006,60 \$	40.00 \$	79.80 \$	50.11 \$	29.69 \$	17 036.29 \$	17 126.40 \$	

Résolution 2014-10-419

Taxe d'accise 2010-2013

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux d'accepter un crédit de 1 320..83 \$, taxes incluses, concernant la facture numéro 0855070 de l'entreprise Clérobec Inc.

La facture s'établit ainsi : un crédit au montant de 46.63 \$ concernant le 37.20 % de la TVQ, un crédit au montant de 71.96 \$ concernant le 62.80 % de la TVQ et un crédit au montant de 57.44 \$ concernant le montant de la TPS, ce qui fait un total de 1 320.83 \$ pour cette facture. Ce crédit s'appliquera sur un prochain paiement

Résolution 2014-10-420

Taxe d'accise 2010-2013

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec qui suite à la résolution numéro 2001-09-383, les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 10015515 à l'entreprise BPR Groupe-conseil au coût de 5 659.92 \$, taxes incluses, pour différents travaux concernant l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 5 105.41 \$ comprenant les travaux et le 37.20 % de la TVQ au montant de 182.67 \$ soit remboursée à même la taxe d'accise 2010-2013. Le montant de la TPS de 246.14 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 308.37 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-10-421

<u>Dérogation mineure – Monsieur Alfred Audy</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL140195 de monsieur Alfred Audy pour la demeure située au 76, route 132 Est à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande à la condition que monsieur Audy démolisse les 2 autres bâtiments.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage qui ne respecte pas les normes de localisation ainsi que la superficie et la hauteur prescrites par le règlement de zonage #2005-04.

Le projet du demandeur consiste à construire un bâtiment accessoire localisé à $\pm 2.4 \text{m}$ d'un garage existant, donc un empiètement de 0.6 m à l'intérieur de la distance souhaitée. Le bâtiment projeté aura une superficie de $\pm 80.41 \text{m}$ c, ce qui excède de $\pm 17.8 \text{m}$ c la superficie autorisée qui est de $\pm 62.61 \text{m}$ c. La hauteur projetée du bâtiment sera de $\pm 5.48 \text{m}$ ce qui excède de $\pm 0.48 \text{m}$ la hauteur autorisée par le règlement.

Résolution 2014-10-422

MRC de La Matapédia – Premiers répondants

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de 9 702 \$ à la MRC de La Matapédia afin de contribuer à la répartition annuelle pour l'année 2015 concernant le service de Premiers Répondants pour le Secteur Ouest de la MRC de La Matapédia.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse ainsi que messieurs Jocelyn Caron, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à la rencontre sur les premiers répondants qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le 16 octobre 2014 à 19 h.

<u>Motion – Monsieur</u> <u>Dominique Robichaud</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à monsieur Dominique Robichaud qui a été le premier à œuvrer en ingénierie au Québec pour la MRC de La Matapédia. Nous lui souhaitons une heureuse préretraite.

Résolution 2014-10-424

Motion – Monsieur David Pelletier

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à monsieur David Pelletier pour sa nomination d'instructeur de patinage pour le club de hockey «Les Oilers d'Edmonton».

Résolution 2014-10-425

<u>Motion – Journées de la</u> Culture

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations au Comité Culture et Concertation pour l'organisation des journées de la culture qui ont eu lieu les 26, 27 et 28 septembre 2014.

Résolution 2014-10-426

Motion – Répertoire culturel

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations au Comité Culture et Concertation pour le montage du répertoire culturel pour l'année 2014.

Résolution 2014-10-427

<u>Motion – Sentiers Mic-Mac</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de remercier et de féliciter messieurs Bermond Roussel et Jean-Pierre Déry pour le travail effectué aux Sentiers Mic-Mac.

Résolution 2014-10-428

<u>Motion – Caisse Desjardins</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à monsieur Yves Boulianne pour sa nomination comme directeur à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia.

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de féliciter monsieur André Thibault pour le travail qu'il a offert à titre de directeur général de la caisse Desjardins Vallée de la Matapédia. Les membres du Conseil municipal lui souhaitent une belle retraite.

Résolution 2014-10-430

Motion – Parc régional de Val-D'Irène

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à madame Annie-Claude Pineault pour sa nomination en tant que directrice générale par intérim à la station de ski du Parc régional de Val-D'Irène.

Résolution 2014-10-431

<u>Matières résiduelles -</u> <u>Collecte</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'aviser l'entrepreneur Bouffard Sanitaire Inc. que la Municipalité de Sayabec se prévaut de l'article 12 qui est une clause de prolongement du contrat de la section 00900 du devis de collecte des déchets et de collecte sélective porte à porte 2014 du secteur Ouest afin de prolonger le contrat de collecte qui sera d'une durée de cinq (5) mois pour se terminer le 30 mai 2015. Le prix mensuel sera indexé tel que prévu au devis à partir du 29 décembre 2014.

Résolution 2014-10-432

Restaurant – Centre sportif

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le Restaurant Rose Café à opérer le restaurant du Centre sportif David-Pelletier du 9 octobre 2014 au 14 avril 2015. Aucun coût de loyer et aucun coût d'électricité ne sera à la charge du restaurant, donc aucun frais ne sera chargé.

Résolution 2014-10-433

Adoption du règlement – Ouverture des chemins d'hiver

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2014-11

CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2013-2014.

Attendu qu'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 22 septembre 2014 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2014 – 2015;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2014-2015 :

Rues du village	12.25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km
soit une longueur d'environ	32,17 km

Il est donc proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2014-11 « Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2014-2015 est adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2013-07 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014.

Danielle Marcoux, Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution 2014-10-434

Règlement 2014-04 – Skate park

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas aux différentes entreprises au coût de 35 780.88 \$, taxes incluses, pour des travaux concernant le skate park.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 32 353.54 \$ correspondant à la somme du sous-total des factures et de 37.20 % de la TVQ au montant de 1 129.03 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-04. Le montant de la TPS de 1 521.33 \$ ainsi que le 62.80 % de la TVQ au montant de 1 906.01 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

RÈGLEMENT 2014-04 - SKATE PARK									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTU RE	MONTAN T	TPS	TVQ	62.80% DE TVQ	37.20% DE TVQ	MONTAN T NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
					62.80%	37.20%			
GROUPE LECHASSEUR	58015129 46	19 758.40 \$	987.92 \$	1 970.90 \$	1 237.73	733.17 \$	20 491.57 \$	22 717.22 \$	31-août-14 Asphaltage Skate park
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	343715	3 555.39 \$	177.77 \$	354.65 \$	222.72 \$	131.93	3 687.32 \$	4 087.81	11-sept-14 Caméra École polyvalente

		\$	\$		\$	\$	\$	\$	
TOTAL		31 224.51	1 521.33	3035.04 \$	1 906.01	1129.03	32 353.54	35 780.88	
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	7056	3 692.50 \$	184.63 \$	368.33 \$	231.31 \$	137.02	3 829.52 \$	4 245.46	31 juillet 2014- Location de machinerie
CLÉROBEC INC.	858127	29.98 \$	1.50 \$	2.99 \$	1.88 \$	1.11\$	31.09 \$	34.47 \$	Poubelle 9 septembre 2014
CLÉROBEC INC	857076	8.69 \$	0.43 \$	0.86 \$	0.54 \$	0.32 \$	9.01 \$	9.98\$	Cadenas Maste 27 août 2014
CLÉROBEC INC.	856950	32.98 \$	1.65 \$	3.29 \$	2.07 \$	1.22 \$	34.20 \$	37.92 \$	Cable jaune – Ruban 26 août 2014
CLÉROBEC INC.	856924	9.99\$	0.50 \$	1.00 \$	0.63 \$		10.36 \$	11.49 \$	Fil skate park 25 août 2014
ALYSON DESIGN MULTIMÉDIA	210803	798.00 \$					798.00 \$	798.00 \$	26-sept-14 Affiches - Règlements
BÉTON MICHAUD INC.	6503	81.50 \$	4.08 \$	8.13 \$	5.11 \$	3.02 \$	84.52 \$	93.71 \$	06-août-14 Ciment – 20 MPA
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	343716	3 257.08 \$	162.85 \$	324.89 \$	204.03 \$	120.86	3 377.94 \$	3 744.82	11-sept-14 Cables
TÉLÉCOMMUNICATIONS	343716	3 257.08 \$	162.85 \$	324.89 \$	204.03 \$	120.86	3 377.94 \$	3 744.82	11-

Le point 22 de l'ordre du jour qui est taxe d'accise – reddition de comptes est remis à la réunion du 20 octobre 2014

Résolution 2014-10-435

Fédération des employés

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer monsieur Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane dans sa demande d'accès à l'information concernant le document intitulé: Services préhospitaliers: Urgence d'agir. Monsieur Bérubé s'est fait refuser l'accès audit document par le Service d'accès à l'information du MSSS. Ce document doit contenir plusieurs recommandations précieuses à mettre en place pour améliorer le système de santé actuel. Les conseillères et les conseillers municipaux de la Municipalité de Sayabec pensent que ce document se doit d'être rendu public et ce dans le but d'améliorer le système de santé actuel.

Résolution 2014-10-436

Règlement sur l'amiante

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la caractérisation des bâtiments selon la nouvelle réglementation concernant l'amiante aux endroits suivants : l'Hôtel de ville, le Centre communautaire, le Centre sportif, le réservoir d'eau potable, les stations de pompage et le garage municipal.

Le point 23 de l'ordre du jour qui est route du Lac Malcolm est remis à la réunion du 20 octobre 2014.

Motion - CSMM

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs félicitations à madame Céline Lefrançois et à monsieur René Lauzier pour leur réélection au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

Résolution 2014-10-438

Motion - Congrès UPA

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser des félicitations et d'inviter les conseillères et les conseillers municipaux au congrès de l'UPA qui se tiendra le 28 octobre au centre communautaire de Sayabec à compter de 9 h. La Municipalité de Sayabec se fera un plaisir d'offrir le vin d'honneur aux participantes et aux participants.

- 27. Période de questions;
- 1. Poteau d'Hydro Québec au coin de la rue Marcheterre et de la rue Fenderson;
- 2. À la sortie du boulevard Joubert Ouest, on demande s'il serait possible de poser de l'asphalte dans les trous;
- 3. On questionne sur le fait que plus de parties de hockey mineur se jouent à Amqui qu'à Sayabec, même si il y a plus de joueurs dans une équipe en particulier;
- 4. On questionne aussi le fait qu'une rumeur circule à l'effet qu'une ligue de hockey adultes aurait tombé dû au fait que cela n'entrait pas dans l'horaire des employés de l'aréna. Monsieur Yves Labonté dément cette rumeur en mentionnant que c'était davantage la disponibilité des joueurs de hockey qui posait problème avec les heures disponibles au centre sportif.

Résolution 2014-10-439

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux que la séance soit levée à 20 h 50 et qu'elle soit ajournée au 20 octobre 2014.

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet directeur général et secrétaire-trésorier